

Effacement du seuil de Stalapos sur l'Alagnon

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique

Début des travaux	Juin 2008
Fin des travaux	Novembre 2009
Linéaire concerné par les travaux	400 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	L'Alagnon
Distance à la source	14,8 km
Largeur moyenne	5 m
Pente moyenne	0,5 ‰
Débit moyen	1 m ³ /s

Les objectifs du maître d'ouvrage

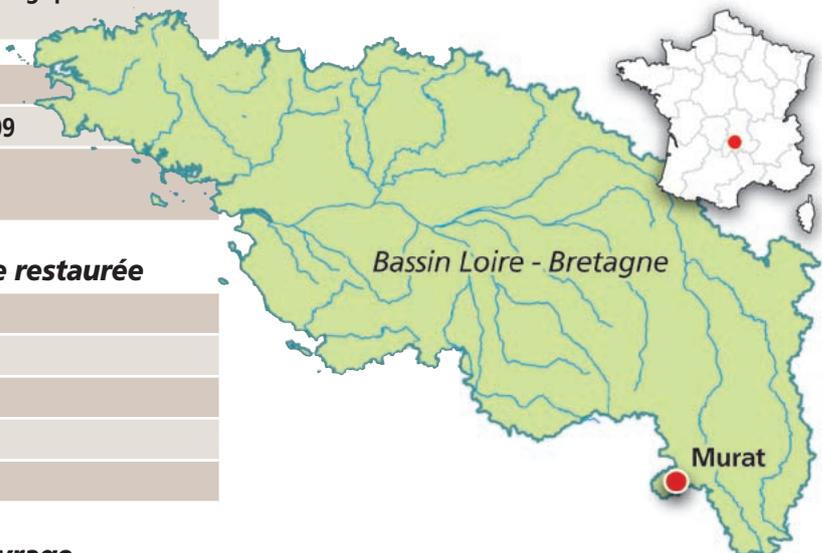
- Rétablir la continuité écologique.

Le milieu et les pressions

L'Alagnon est un affluent de l'Allier, qui prend sa source dans le mont Cantal à 1686 mètres d'altitude. Il draine un bassin versant de 1 044 km² et parcourt un linéaire de 85 kilomètres. Le peuplement piscicole est composé de l'ombre commun et de la truite fario. Historiquement,

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Loire - Bretagne
Région(s)	Auvergne
Département(s)	Cantal
Commune(s)	Murat



Contexte réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne • Site inscrit : ensemble urbain de Murat • Cours d'eau classé
------------------------	---

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRGR0247
Réf. site Natura 2000	FR8301095 (rivière à Loutre)

Le seuil de Stalapos en janvier 2008, avant les travaux d'arasement.





SIGAL

L'arasement du seuil de Stalapos en juin 2008, durant la phase de travaux. Le cours d'eau est dévié pour permettre la mise à sec du seuil et de la retenue.



SIGAL

Les aménagements effectués à l'amont du seuil en 2008.

le saumon atlantique était présent dans cette rivière classée « cours d'eau à migrateur » au titre de l'article L.432-6 du Code de l'environnement.

Entre les communes de Murat et d'Albepierre-Bredons, se trouve un seuil permettant l'alimentation en eau d'un moulin dont la prise d'eau est aujourd'hui comblée. L'ouvrage de 2,7 m de haut et 26,5 m de large est situé à proximité du camping municipal, en rive gauche, et de prairies de pâture, en rive droite.

Cet ouvrage est équipé d'une passe à poissons, dont l'efficacité est fortement limitée. La remontée des poissons est en effet impossible et la dévalaison très difficile. Par ailleurs, la retenue formée par ce seuil s'étendant sur 400 m est remplie par environ 6 000 m³ de sédiments.

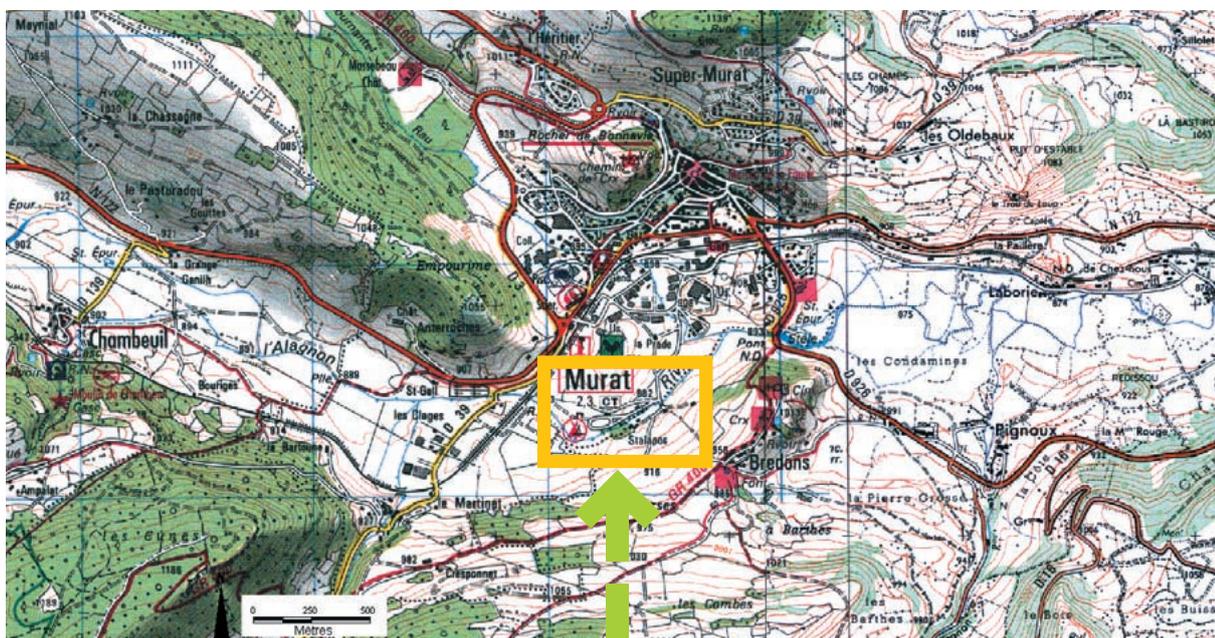
■ Les opportunités d'intervention

Le rétablissement de la continuité piscicole sur l'axe Alagnon est un des objectifs principaux du contrat de rivière de l'Alagnon 2001-2007, porté par le syndicat intercommunal de gestion de l'Alagnon (SIGAL). Dès 2001, des concertations avec les acteurs du territoire concernés sont engagées.

Le seuil de Stalapos ne possédant plus d'usage, le propriétaire cède son droit d'eau en 2004. En 2008, les travaux d'arasement de l'ouvrage commencent.

■ Les travaux et aménagements

Avant la réalisation des travaux, le cours d'eau est dévié pour permettre la mise à sec du seuil et de la retenue. Entre juin 2008 et juillet 2008, le seuil est arasé à la pelle mécanique. Le lit est ensuite terrassé et des enrochements sont mis en place pour prévenir l'érosion des berges du camping. Les berges sont retalutées, des plantations effectuées et le site est revégétalisé en novembre 2009.



IGN - Scan25®

■ La démarche réglementaire

- Déclaration d'intérêt générale (DIG).
- Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau :
3.1.2.0 (A) : Modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou dérivation d'un cours d'eau.

■ La gestion

Sur la base d'un marché à bons de commande, le SIGAL contractualise avec une entreprise pour deux types d'intervention :

- le dégraissement des atterrissements : lorsque les sédiments réduisent de plus de 20 % la section originelle du lit à l'amont des ouvrages d'art, le président du SIGAL peut, sur proposition du comité de suivi, engager l'enlèvement partiel ou total des atterrissements ;
- l'intervention d'urgence : si le dépôt de matériaux lors d'une crue menace directement les ouvrages, l'entreprise doit pouvoir intervenir sous 12 h après décision du président du SIGAL.

Par ailleurs, si l'espace de liberté laissé à la rivière tend à être dépassé (environ 10 m en recul de l'ancien tracé de la berge), les berges pourront être protégées par du génie végétal.

■ Le suivi

Un état initial est réalisé par un bureau d'études et porte sur le compartiment physique (méthode CarHyCE simplifiée). La fédération départementale de la pêche effectue un comptage des frayères à truites.

Des suivis sont prévus pour une durée de trois ans, à raison de deux à trois fois par an selon le contexte hydrologique. Ils permettront d'étudier la dynamique physique de l'Alagnon après arasement du seuil. Le comptage des frayères à truites sera réalisé autant d'années que nécessaire.

SIGAL



Point de vue sur le seuil avant (à droite) et après arasement (ci-dessous, en novembre 2009). Le site est en partie revégétalisé, le lit mineur est diversifié.



SIGAL

Coûts

En euros HT

Coût des études	10 400 €
Coût des acquisitions	non concerné
Coût des travaux et aménagements	153 000 €
Coût de la valorisation	non concerné
Coût total de l'action	173 800 €

Partenaires financiers et financements :

agence de l'eau (40%), conseil général (25%), conseil régional (15%), syndicat mixte de gestion de l'Alagnon (10%), fédération départementale de la pêche (10%).

Partenaires techniques du projet :

Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), fédération départementale de la pêche.

Le bilan et les perspectives

Les travaux sont encore trop récents pour conclure sur la réponse du cours d'eau à l'effacement du seuil. Des réajustements morphologiques sont déjà observés. Dans la zone des travaux au droit du seuil, le lit s'est abaissé de 1,1 m ce qui semble être proche de l'équilibre. À 260 m en aval, au niveau du pont de Stalapos, les dépôts de matériaux provoquent un exhaussement proche de 60 cm. Au niveau du pont ferroviaire (360 m en amont des travaux) et à 800 mètres en aval du seuil arasé, aucune influence significative des travaux n'est observée.

Les premiers comptages des frayères à truites révèlent une diminution au niveau de la zone des travaux : 63 frayères en 2007 et 3 frayères en 2008. Par contre, en amont de l'ancien seuil, une forte augmentation est observée : 37 frayères en 2007 et 91 en 2008. Les impacts immédiats des travaux sur les populations de truites sont donc déjà annulés par la recolonisation extrêmement rapide de l'amont. L'effet prévisible de l'impact local des travaux allant très probablement s'atténuer au fil des années, le gain biologique de cette opération est garantie.

La bonne communication effectuée auprès du propriétaire de l'ouvrage est un point clé de la réussite de ce projet. Par ailleurs, le comité de pilotage composé d'un ensemble d'acteurs du territoire (mairie, parc naturel régional, direction départementale de l'agriculture et de la forêt, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, fédération départementale de la pêche, agence de l'eau, conseil général, conseil régional, SNCF, direction départementale de l'équipement, gestionnaire du camping) permet de définir un projet satisfaisant les intérêts de chacun.

Dans le cadre du futur contrat territorial de l'Alagnon, une nouvelle programmation d'actions pour rétablir la continuité écologique est en cours de montage. Elle devrait concerner une vingtaine d'ouvrages à équiper ou à raser sur l'Alagnon et certains de ses affluents.

La valorisation de l'opération

Des articles dans la presse sont parus et des reportages ont été diffusés au journal télévisé régional. Le SIGAL a été lauréat aux « Trophées de l'eau » Loire - Bretagne de 2009 pour cette opération.

On pourra se reporter à l'article de la revue de l'agence de l'eau Loire-Bretagne consacré à cette opération : « L'Eau en Loire-Bretagne », édition spéciale « Les Trophées de l'Eau en Loire-Bretagne », n° 79, novembre 2009, p. 24-25, téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.eau-loire-bretagne.fr/les_rendez-vous_de_leau/trophees_de_leau/trophees_2009/Tr09_Sigal.pdf



Maître d'ouvrage

Syndicat intercommunal
de gestion de l'Alagnon
et de ses affluents (SIGAL)



Contact

Guillaume Ponsonaille
SIGAL
47, rue Jean Lépine - 15500 Massiac
alagnon@wanadoo.fr